Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260707-D2026_69-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Délibération 2026_69

L'an deux mil vingt-six , le sept juillet à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le deux juillet, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.

Excusés et représentés : Monsieur LE BOURNE (pouvoir à Monsieur SIBERT Christian)
Excusé : Monsieur DAUMER David
Secrétaire : Madame MARTIN Nathanaël
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 21 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 0

APPROBATION PROCES-VERBAL 20260602_PV
Entendu les remarques de Madame HUGUET LEPERF, au titre de secrétaire de séance, qui propose deux modifications, suite à son intervention en fin de séance du 2 juin 2026 :

Il était proposé « *Monsieur Le Maire invite Madame HUGUET LEPERF à prendre RDV avec le Président de la Communauté de Communes et avec le Vice-Président en charge des déchets pour évoquer directement avec eux la pétition et les différentes idées évoquées dans le courrier*" sera remplacé par « Monsieur Le Maire invite la personne ayant lancé la pétition à prendre RDV avec le Président de la Communauté de Communes et avec le Vice-Président en charge des déchets pour évoquer directement avec eux la pétition et les différentes idées évoquées dans le courrier »

Il était proposé " *Madame HUGUET LEPERF précise qu'elle n'a pas signé la pétition, mais considère …* » sera remplacé par " Madame HUGUET LEPERF précise qu'elle n'a pas signé la pétition, par devoir de neutralité, mais considère.... "

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 22 voix pour, approuve le procès-verbal 20260602_PV de la séance du 2 juin 2026 avec les deux modifications proposées.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

MAIRIE DE PLUMELIN